

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté portant nomination des présidente et membres du jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice (session 2026)

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 17 décembre 2025, portant ouverture au titre de l'année 2026 de trois concours et d'un premier concours spécial pour le recrutement d'auditeurs de justice (École nationale de la nationale de la magistrature) ;

Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature, en date du 16 mars 2026.

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice pour la session 2025, est ainsi composé :

PRÉSIDENTE :

Mme Bernadette VAN RUYMBEKE, conseillère honoraire à la Cour de cassation ;

VICE-PRÉSIDENT :

M. Patrick GERARD, conseiller d'État honoraire ;

MEMBRES :

Mme Isabelle SÉRANDOUR, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'université de Rennes ;

M. Jean-Louis PERIÈS, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris ;

Mme Nathalie PIGNON, magistrate honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles à la cour d'appel de Bordeaux ;

M. Michel PELEGRY, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles à la cour d'appel de Bordeaux ;

M. Gaël CANDELA, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal judiciaire de Lyon ;

M. Jérôme GAVAUDAN, avocat au barreau de Marseille ;

Mme Marie-Bérangère LESELLIER, psychologue ;

Mme Valérie COLOMBEL, attachée principale d'administration de l'État, responsable ressources humaines (e.r.) ;

M. Stéphane BOUILLON, conseiller maître à la Cour des comptes en service extraordinaire.

Article 2

Dans le cas où la présidente du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par le vice-président, M. Patrick GERARD, conseiller d'État honoraire.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'École nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait, le 19 MARS 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Par délégation,
Le directeur des services judiciaires
Jean SEITHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Seither', written over the printed name.